

<https://www.snetap-fsu.fr/Blocage-des-centres-de-correction,1476.html>



# **Blocage des centres de correction des examens - Modalités pratiques**

- Nos Actions - Archives - 2008-09 Archives - Juin-juillet 2009 - Blocage des centres de correction -

Date de mise en ligne : mardi 16 juin 2009

Date de parution : 17 juin 2009

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

# Blocage des centres de correction des examens Modalités pratiques

- **Objectif** : faire aboutir nos revendications auprès de la nouvelle équipe ministérielle...
- Rétablissement des 70 emplois de contractuels (45 [ETP](#)) ;
- Rétablissement des 88 postes d'enseignants et des 64 d'administratifs supprimés au budget 2009 ;
- Moratoire sur les suppressions de postes et les moyens de l'[EAP](#) dans le budget 2010 actuellement en préparation et pour les années à venir.
- **Moyens** : provoquer, par ces actions de blocage déterminées des centres de correction, une désorganisation administrative majeure et des coûts financiers conséquents pour notre autorité de tutelle !
- **1. Appel a la grève des corrections**

Le droit de grève s'applique y compris à l'occasion de convocations d'examen, et ce sans déclaration préalable. Par ailleurs, seul un préfet est habilité à réquisitionner un agent public.

Un préavis reconductible a été déposé afin de couvrir tout correcteur décidé à faire valoir son droit de grève durant cette période de correction d'examen, et ce quelque que soit l'examen.

À l'Administration de prévoir des remplacements sachant que, jusqu'au dernier moment, elle ne pourra savoir combien de correcteurs se présenteront... ou pas.

**Tout gréviste peut et doit devenir partie prenante du blocage, non pas forcément du centre sur lequel il était initialement convoqué, mais sur le ou les centres ciblés au niveau interrégional...**

- **2. Organisation des blocages des centres de correction**
- **Principe retenu** : un territoire hexagonal divisé en cinq grandes [régions](#) pour des blocages interrégionaux, coordonnés au niveau national :
  - " **Nord** " : Champagne-Ardenne, Île-de-France, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie,
  - " **Est** " : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine,
  - " **Ouest** " : Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Pays de la Loire,
  - " **Grand Sud Ouest** " : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes,
  - " **Grand Sud Est** " : Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône-Alpes.
- **Calendrier** :
  - **D'ici à jeudi 18 juin** :
    - \* **Au niveau interrégional** : certains centres, cibles privilégiées, seront retenus, en concertation par les responsables régionaux concernés...  
Ceci n'exclut aucune initiative plus locale, dont vous voudrez bien tenir informé par téléphone vos secrétaires régionaux respectifs, qui en feront de même avec les coordonateurs nationaux référents, afin qu'un appui direct puisse vous être apporté autant que de besoin.
    - \* **Au niveau local et régional** : établir et/ou compléter les listes de personnels (enseignants, administratifs, [TOS](#), vie scolaire...) mobilisés et mobilisables pour assurer ces blocages

- **Dès jeudi 18 juin :**  
contacts directs pris par les responsables régionaux et locaux des différentes régions avec les personnels mobilisés afin de préciser les centres visés, organiser concrètement les blocages, à partir des réalités locales et des disponibilités de chacun...
- **3. Questions matérielles**
- **Prise en charge des frais de déplacement :**  
par la trésorerie nationale du SNETAP sur déclaratif complet par les secrétariats régionaux.
- **Modes de blocage envisageables :**  
blocage " physique " à envisager concrètement en fonction du centres à bloquer, sans violence, mais avec fermeté ; la clé de réussite de l'opération étant en majeure partie liée au nombre de collègues mobilisés... sachant que notre action s'apparente ici à une forme de manifestation sur site, à l'appel de l'Intersyndicale de l'EAP (SNETAP-[FSU](#), Syac-[CGT](#) et [SUD](#) Rural)
- **Durée des blocages :**
  - A minima, il convient de bloquer la journée complète pour une correction d'un jour / un jour et demi pour une correction prévue sur 2 jours / et 2 jours pour une correction durant 3 jours... l'objectif étant bien d'obliger l'Administration à reporter les corrections (reconvocations, frais inhérents...).
  - Sans avancée de la part du Ministre, nous sommes fondés à amener les corrections à être différées courant juillet (quitte à bloquer une même correction à plusieurs reprises...), sachant qu'in fine notre objectif n'est assurément pas de porter préjudice à nos élèves, mais bien à l'Administration qui les maltraite !
- **Plan médias :**  
afin d'assurer une visibilité maximale de nos actions, en vue de continuer d'interpeller l'opinion, nos élus et de peser sur le nouveau Ministre, merci de transmettre dès cette semaine à vos régionaux tous les contacts presse que vous jugerez utiles !

**Pour participer à l'action de blocage des centres de correction, prenez contact avec la section Snetap-FSU de votre établissement**